BIBLIOTHÈQUES D'AGGLOPOLYS

Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

INSCRIPTION / RÉINSCRIPTION MINEUR

BIBLIOTHÈQUES D'AGGLOPOLYS

☐ M. ☐ Mme Nom _____

Prénom _____

Date de naissance |_ _|_ _|_ _ _ _|

Nom du responsable légal _____

Adresse : _____

_____

Code Postal _____ Ville _____

_____ @ _____

En renseignant votre adresse mail, vous acceptez de recevoir les avis d'échéance des documents (5 jours avant la date de retour), les avis de retard et les avis de réservation. Attention, ils peuvent être considérés comme des spams par votre boîte mail

Téléphone du responsable légal |_ _|_ _|_ _|_ _|_ _|

Catégorie socio-professionnelle : (à cocher)

☐ enfants ☐ lycéens, apprentis ☐ étudiants

S'abonner à la newsletter

Souhaitez-vous recevoir des informations sur les rendez-vous et rencontres proposés par les bibliothèques d'Agglopolys ? ☐ ne souhaite pas ou plus recevoir ☐ continuer à recevoir

_____ @ _____

Choisissez vos centres d'intérêts :

☐ Tous

☐ Autres ☐ Cinéma ☐ Jeunesse ☐ Littérature ☐ Musique ☐ Nouvelles technologies

☐ Patrimoine ☐ Questions d'actualité ☐ Sciences et technique ☐ Vie Pratique

Souhaitez-vous être informé(e) des manifestations organisées par

☐ Le conservatoire

☐ L'école d'art

☐ Les services culturels de la ville de Blois

Extrait du règlement intérieur des bibliothèques d'Agglopolys

L'emprunt est soumis à une inscription établie à la vue d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité et permet la délivrance d'une carte d'abonné. **La carte d'abonné** doit être présentée pour tout emprunt ou sur demande. Elle permet d'utiliser les automates. En cas de perte ou de vol de la carte, l'abonné doit prévenir immédiatement pour faire opposition. Le remplacement de la carte d'abonné est facturé. Les pénalités de retard **sont appliquées lorsque la durée de prêt accordée est dépassée**. Les tarifs sont votés chaque année en conseil communautaire.

Ouvrages perdus ou détériorés : ils sont de préférence remplacés, sinon remboursés selon leur valeur d'achat initiale, à l'exception des DVD. Pour éviter tout litige, l'usager doit s'assurer du bon état des documents qu'il emprunte et signaler les éventuelles anomalies ou détériorations avant l'emprunt.

Tout usager s'engage à se conformer au règlement des bibliothèques et à la charte d'utilisation des postes informatiques et d'Internet. Le règlement intégral est consultable à chaque Accueil et en ligne sur le site des bibliothèques.

Autorisation parentale

Je soussigné(e) autoriser le mineur que j'inscris à :
- emprunter des documents
- consulter Internet (les mineurs de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte)
- utiliser les équipements multimédia
- utiliser sur place les jeux vidéo

Je me déclare responsable de ses emprunts en respect des dispositions du règlement intérieur.

Je note que les enfants non accompagnés ne sont pas placés sous la responsabilité des équipes des bibliothèques.

Je note que si le mineur adopte un comportement qui contrevient au règlement des bibliothèques, il sera conduit hors de leur enceinte. Je note que des procédures d'exclusions temporaires ou définitives peuvent dans ce cas être mises en œuvre. Il est de ma responsabilité de faire respecter le règlement au mineur.

☐ Je reconnais avoir lu et accepté le réglement

Signature

Réservé à l'administration Date d'inscription | _ _ | _ _ | _ _ _ _ |

☐ Agglopolys ☐ Hors Agglopolys ☐ JASP ☐ AME

Code Abonnement _____ Montant _____ €

Cette fiche d'inscription alimente un fichier informatique. Les informations recueillies sont destinées seulement aux Bibliothèques d'Agglopolys. Tout usager peut demander la communication ou la suppression des informations le concernant (Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679).